



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Compte-rendu de la réunion à Matignon du 26 octobre 2021

**entre Clarisse Baruch, Présidente de la SPP, Anne Rosenberg Secrétaire Générale de la SPP
et Monsieur Hugo Gilardi, Conseiller technique santé auprès du Premier Ministre**

La SPP s'engage...

Dans cette période troublée où la psychanalyse est discréditée, les enjeux de réformes législatives autour du soin psychique en France vont à l'encontre des conceptions que la SPP défend et transmet : centrées sur la relation thérapeutique, le lien qui unit les deux protagonistes d'une cure, elles prennent en compte l'individu singulier, non réductible à sa pathologie. Il nous a semblé aujourd'hui essentiel de dépasser nos habituelles réserves, de diffuser ces conceptions le plus largement possible et d'entamer des discussions avec les pouvoirs publics.

Le Conseil d'Administration a donc demandé à certains de ses membres et à Clarisse Baruch de rédiger un texte présentant la « Position de la SPP ». Le cabinet du Premier Ministre en ayant pris connaissance, Monsieur Hugo Gilardi, Conseiller technique santé auprès du Premier Ministre, a souhaité nous rencontrer et a pris contact avec la Présidente de la SPP.

Reçues le 26 octobre 2021 par Monsieur Gilardi à l'hôtel Matignon, Clarisse Baruch et Anne Rosenberg témoignent dans ce compte-rendu de la teneur de la discussion.

Ce rendez-vous aura permis un échange que nous espérons fructueux et signe une ouverture vers une meilleure connaissance des enjeux que nous défendons. Nous espérons qu'il sera suivi par d'autres rencontres et que nous serons entendus et invités à des discussions ultérieures afin de défendre nos spécificités et nos libertés.

1. Après une rapide présentation de la SPP, de son ancrage historique de près de 100 ans et de son appartenance à l'Association psychanalytique Internationale, nous avons insisté sur ses trois objets :

- Les recherches sur le fonctionnement psychique, avec notamment une revue reconnue, la RFP, des congrès internationaux, des journées d'études internes, des conférences ouvertes pour diffuser les connaissances. Les recherches sur le fonctionnement psychique sont en étroite relation avec les études de cas cliniques, théorie et clinique se conjuguent nécessairement.
-



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

- La formation des futurs analystes qui se déroule dans son Institut de formation, qui bénéficie d'un statut d'enseignement supérieur privé.
- La méthode thérapeutique : psychanalyse cure-type fauteuil/divan, psychothérapies face à face, mais aussi ouvertures vers d'autres outils : psychodrame, psychothérapies psychanalytiques corporelles, thérapies familiales ou de couple.

Nous avons souligné que la psychanalyse n'est pas indiquée pour tous, même avec tous ces outils. Elle se pratique en ville pour les cure-types et les psychothérapies. Pour les pathologies les plus lourdes, elle s'est construite en lien étroit avec la psychiatrie depuis toujours, dans les institutions psychiatriques, avec les notions de thérapies bi- ou multi-focales.

Nous avons évoqué la révolution de l'approche psychiatrique et psychopathologique de l'après-guerre menée par de grands psychanalystes comme René Diatkine et Serge Lebovici, amenant la création de la politique de secteur, pour les enfants (CMPP) comme pour les adultes (CMP), afin de rapprocher le soin psychiatrique de la population et de désenclaver l'hôpital psychiatrique, en gardant le souci du lien humain entre soignants et soignés. Nous avons indiqué que ce travail tente de se poursuivre dans des Centres de traitements gratuits. Nous avons apporté le livre paru sous la direction de P.-H. Keller et P. Landman, *Ce que les psychanalystes apportent à la société* (éd. Érès, 2019). Cet ouvrage rappelle que les psychanalystes ont toujours œuvré en faveur d'une psychiatrie humaniste qui débouche sur des préconisations innovantes.

2. Portrait rapide de la situation actuelle

- Nous avons ensuite exprimé nos inquiétudes sur les mesures qui sont en train d'être prises, en particulier nos soucis de protéger ce qui est pour nous le fondement même de notre approche : le souci de l'individu dans sa globalité, la prise en compte de l'unicité de la relation qui se construit entre les individus, l'importance du temps de l'écoute.
- Nous avons souligné notre vision d'une continuité entre le normal et le pathologique, la visée de permettre une liberté plus grande de l'individu face aux autres et aux événements de la vie, en lui permettant de se dégager de répétitions inconscientes.
- Nous avons parlé du travail avec les enfants, et de la menace majeure que constituerait une politique de soin psychique qui ne reconnaîtrait que les troubles neurodéveloppementaux. Avec cependant la contradiction que dans le même temps, l'État venait de décider de prises en charge psychologiques par des psychologues conventionnés en libéral, avec des consultations à des tarifs indignes.



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

- Nous avons évoqué la situation des adultes, les menaces portant sur la politique de secteur, la construction de pôles loin des « usagers », où vont se concentrer les professionnels, mais où les patients en crise n'iront pas, et où la prise en charge proposée se fera avec des praticiens interchangeable, au détriment de la construction d'une relation de confiance entre patient et soignant.
- Pour les psychologues : les séances remboursées sont peut-être une bonne chose, pour les enfants comme les adultes, mais à notre avis pas au prix d'un nombre limité de séances, sans dépassement de tarif possible pour des consultations qui durent d'une demi-heure à trois-quarts d'heure. Ces conditions inacceptables amènent la majorité des psychologues expérimentés et reconnus à refuser de s'associer au dispositif.

Nous avons relayé également le refus justifié des psychologues de la nécessité d'une prescription médicale pour bénéficier du dispositif, et rappelé leur aptitude à évaluer la souffrance psychique de leur patient.

- En ce qui concerne les psychiatres, nous avons évoqué tant le déficit de lits d'hospitalisation en psychiatrie que le déficit criant de psychiatres, en ville ou à l'hôpital, ce qui laisse sans traitement et dans la rue des patients potentiellement dangereux pour eux-mêmes et pour les autres.

3. La position des psychanalystes, et notamment de la SPP dans tout cela.

Nous avons avant tout insisté sur la dimension relationnelle de l'approche thérapeutique qui nous semble être dramatiquement absente de toutes les mesures actuellement prises.

Nous avons précisé nos demandes :

- Une véritable concertation, pluridisciplinaire, pour que puissent être véritablement réorganisés les soins pour toutes les personnes qui souffrent de troubles psychiques.
- Que la psychanalyse et/ou les thérapies psychodynamiques soient reconnues comme l'une des orientations majeures, comme c'est d'ailleurs le cas pour la reconnaissance du statut de psychothérapeute, et à cet égard présentes dans toutes les institutions.
- Que soit réaffirmée l'importance cruciale de l'approche relationnelle entre patient et tous les intervenants dans toute approche thérapeutique, rééducative ou d'apprentissage. L'établissement d'une relation de confiance, voire d'un transfert, avec un interlocuteur identifié, continu, au long cours est le seul déterminant commun à toutes les thérapies qui



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

produisent des effets bénéfiques, quelles que soient leurs orientations théoriques. L'interchangeabilité des intervenants est à cet égard catastrophique.

- Une vision centrée sur l'individu, et non sur ses troubles implique de le prendre en charge dans sa globalité, en remettant au cœur la dimension relationnelle. La notion de psychothérapie doit revenir au centre des dispositifs, à partir du moment où elle se fonde sur la qualité de la relation entre patient et thérapeute. Les psychothérapies psychanalytiques sont évidemment pour nous celles qui permettent le travail le plus en profondeur, elles impliquent des séances longues et dans la durée.

Monsieur Hugo Gilardi nous a écoutées avec attention et bienveillance, nous faisant ici ou là préciser une définition ou un concept. Il s'est montré intéressé par nos arguments contre la prescription médicale, et autour de la question du diagnostic de « cas légers » qu'il pensait être du domaine médical. Il a semblé intéressé par notre priorité à la relation soignant/soigné et à la prise en charge au long cours. Il nous a assuré faire remonter nos interrogations auprès de la conseillère santé du président.

Clarisse Baruch, Présidente de la SPP et
Anne Rosenberg, Secrétaire Générale de la SPP